



Horaires d'ouverture de la salle pour le dépôt en sécurité des sacs.

publié le 25/11/2017 - mis à jour le 11/05/2019

Une salle des sacs permet de déposer les cartables lorsque les élèves n'ont pas cours, en particulier durant la pause méridienne.

Elle est **fermée à clé pour éviter les vols** et ouverte à chaque heure, parfois même demi-heure, sous la surveillance d'un assistant d'éducation.

Les horaires d'ouverture sont affichés sur l'écran du hall vie scolaire et sur la porte de la salle.

 [17_18_rc_assedu_horaires_ouverture_salles_des_sacs](#) (PDF de 1 Mo)

Malgré des rappels permanents par les Conseillères Principales d'Education et les assistants d'éducation, de très nombreux élèves ne se donnent pas peine d'y déposer leur cartables et préfèrent les laisser dans la cour ou dans les couloirs.

Cet **incivisme** :

- ▶ **risque de causer des accidents** par chutes.
- ▶ accroît le **risque de vols**.

Aussi nous allons dorénavant

- ▶ **donner des punitions aux élèves qui ne respectent pas cette règle de base**
- ▶ **ne plus enquêter lorsqu'un vol se sera produit dans un cartable qui aurait dû être à ce moment déposé dans la salle des sacs**

Rappel : le règlement intérieur précise

- ▶ CHAPITRE III : LES RÈGLES DE VIE.
- ▶ 3.1 RÈGLES COMMUNES.

L'établissement n'est pas responsable du remboursement ou remplacement des objets détériorés ou volés.

Cette règle est valable même si un vol se produit dans la salle des sacs, mais le risque est infime.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.